

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Molossi, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

-----



## Délibération n° 02-09 du 7 novembre 2019

### **POLITIQUE CULTURELLE – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – SUBVENTIONS 2019 – RÉSIDENCES D'ÉCRIVAINS EN SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTION ET BOURSE À ALEXANDRE LENOT – AIDE À PROJET.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement suivantes :

##### au titre des résidences pour la danse :

- 15 000 euros à l'association « No Drama » au titre de la résidence de Pol Pi avec les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis à Romainville ;

##### au titre des résidences pour le théâtre :

- 7 500 euros à l'association « La compagnie du double » au titre de la résidence d'Amine Adlina et Émilie Prévosteau au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin ;
- 7 500 euros à l'association « La compagnie du Rouhault » au titre de la résidence de Noémie Rosenblatt à la Maison du théâtre et de la danse à Épinay-sur-Seine ;
- 20 000 euros à l'association « La compagnie Maurice et les autres » au titre de la résidence de Jeanne Desoubieux et Samira Sedira au Théâtre de la Poudrerie à Sevran ;
- 20 000 euros à l'association « compagnie Pipo » au titre de la résidence de Patrick Pineau et Mohammed Rouabhi au Théâtre de la Poudrerie à Sevran ;
- 20 000 euros à l'association « compagnie A tire-d'aile » au titre de la résidence de Pauline Bayle à L'Espace 1789 à Saint-Ouen ;



au titre d'une résidence pour la musique et le cinéma :

- 15 000 euros à la commune de Rosny-sous-Bois au titre de la résidence de Prieur de La Marne au Théâtre Georges Simenon à Rosny-sous-Bois ;

au titre d'une résidence pour le cirque :

- 20 000 euros à l'association « Les Nouveaux Nez & Cie» au titre de la résidence d'Alain Reynaud et Heinz Lorenzen à l'Académie Fratellini ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 7 000 euros à l'association « MELIADES » au titre de l'aide au projet ;

- ATTRIBUE une bourse de 12 424 euros à M. Alexandre Lenot pour son engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnel et pour sa participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon la formule « Écrivains en Seine-Saint-Denis », selon les modalités de versement suivantes :

- 6 212 euros dès l'entrée en vigueur de la convention ;
- 6 212 euros après évaluation conjointe de la résidence à mi-parcours ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec l'écrivain M. Alexandre Lenot ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*